

CHEQUES VACANCES OU CHEQUES CULTURE OFFERTS

L'équipe CE propose de vous offrir des chèques vacances ou des chèques culture. Si vous désirez bénéficier de ces chèques, il est **INDISPENSABLE** de remplir, de cocher et de renvoyer au secrétariat du CE le formulaire ci-dessous par email ou papier avant le

VENDREDI 12 AVRIL 2024 INCLUS

(Au-delà de cette date aucune demande ne sera acceptée)



Le montant des chèques

100€ PAR SALARIE



Peuvent prétendre aux chèques tous les salariés présents dans l'établissement
Avant le 31 DECEMBRE 2023.

DEMANDE DE CHEQUES

Les chèques seront à retirer par le demandeur
(Possibilité de procuration)

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

TEL :

CHEQUES VACANCES

CHEQUES CULTURE

COCHER OBLIGATOIREMENT UNE DES DEUX POSSIBILITES